

## **DEVIL'S HALF ACRE**

### **DESCRIPTION**

- Endroit : Rivière Restigouche principale
- Type de section : eaux de la Couronne réservées à la pêche ordinaire
- Longueur de la section : 6 kilomètres
- Nombre de fosses désignées : 6
- Largeur de la rivière : 90 à 100 mètres
- Lit de la rivière : gravier, roche, et quelques gros rochers
- Autres précisions : l'accès à la section Devil's Half Acre se fait uniquement sur l'eau. La meilleure méthode de pêche consiste à pêcher à partir du canot. Il faut une embarcation motorisée (moteur de 6 à 10 hp). Pas de cascade, mais il y a un rapide à la fosse Devil's Half Acre. Le courant de la rivière à cet endroit est assez fort; la pêche à gué n'est pas recommandée.
- Information GPS:

	<b>UTM datum 1927, zone 19</b>	<b>Lat./Long., datum NAD83</b>
• Pavillon Devil's Half Acre:	621390 5292710	47° 46' 40", 67° 22' 51"
• Débarcadère:	616440 5289610	47° 45' 05", 67° 26' 45"

### **ACCÈS** (voir les chiffres de renvoi sur la carte)

**NOTE** : L'accès à certaine section de pêche pourrait nécessiter l'emploi d'un véhicule à quatre roues motrices.

1. Aux approches de Kedgwick, à partir de l'intersection de la Route 17 et de la Route 265, rouler pendant 2,6 km sur la Route 265 jusqu'au carrefour. Continuer tout droit sur le chemin de la ravine Downs.
2. Sur le chemin de la ravine Downs, rouler pendant 9,3 km jusqu'à la première fourche rencontrée. Prendre à gauche.
3. Après la première fourche sur le chemin de la ravine Downs, rouler pendant 2,6 km jusqu'à la deuxième fourche, et prendre encore à gauche.
4. Après la deuxième fourche sur le chemin de la ravine Downs, rouler pendant 0,6 km jusqu'au débarcadère des eaux réservées de la Couronne (indiqué par un panneau jaune) aménagé sur les berges de la rivière Restigouche.
5. À partir du débarcadère des eaux réservées de la Couronne sur la rivière Restigouche, descendre la rivière sur 10,2 km en canot, jusqu'au camp de la Couronne Devil's Half Acre, situé à droite, à l'embouchure du ruisseau Snake Les pêcheurs sont priés de noter qu'ils se déplaceront sur des eaux privées, des eaux visées par des baux et/ou des eaux réservées de la Couronne. Il faut se montrer respectueux des autres pêcheurs. (la section des eaux réservées de la Couronne est balisée à l'aide des panneaux jaunes).

## **HÉBERGEMENT**

- Camp : peut accueillir quatre (4) personnes
- Lits : deux (2) lits superposés avec matelas
- Commodités : poêle à bois, table, évier, bancs, balai, vadrouille, et toilette extérieure
- Eau : le camp a accès à un approvisionnement en eau par gravité, quand les conditions sont favorables. **Les pêcheurs doivent apporter leur eau potable.**
- Équipé pour l'usage d'une génératrice
- Autres précisions : le pêcheur est responsable d'apporter tout article qui n'a pas été énuméré ci-dessus
- Le bois de chauffage n'est pas fourni. Il est recommandé que seul le bois de chauffage séché au four soit apporté à la section des eaux de la Couronne réservées en raison du risque de propagation d'insectes envahissants et de maladies. Si vous utilisez du bois de chauffage qui n'a pas été séché au four, achetez-le localement (le plus près possible de votre destination), brûlez tout sur place et ne ramenez pas le bois de chauffage restant.
- Chaque pêcheur est responsable de rapporter ses déchets. Il est strictement interdit de laisser des déchets sur les lieux.

## **RÈGLEMENTS**

- Pour obtenir des renseignements courant sur les mesures de conservation du saumon comme les exigences de pêche avec remise à l'eau, veuillez consulter le site Web de Pêches et Océans Canada.
- Les réglementations générales de la pêche au Nouveau-Brunswick sont en vigueur. Consultez le livre *Pêche* pour plus de renseignements.